



Vendre ses Parts Indivis

Par Mina

Bonjour,

Est-il possible de vendre ses parts d'une propriété détenue en indivision avec usufruit, notamment à une société spécialisée dans le rachat de parts indivis.

Faut-il l'accord des autres indivisaires ?

En vous remerciant de votre réponse, Salutations

Par isernon

bonjour,

dans le cas de vente de droit indivis à un tiers, les autres indivisaires disposent d'un droit de préemption en application de l'article 815-14 :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432469#:~:text=Si%20plusieurs%20indivisaires%20exercent%20leur,l'article%20828%20est%20applicable.]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006432469#:~:text=Si%20plusieurs%20indivisaires%20exercent%20leur,l'article%20828%20est%20applicable.[/url]

salutations

Par Isadore

Bonjour,

Pour compléter, vous n'avez pas besoin de l'accord des autres indivisaires. Juste de leur proposer de racheter aux prix et conditions convenus avec votre acheteur comme l'indique lsernon.